Fiche mémo · Leçon 30 · 27 min

L'AI Act appliqué aux automatisations d'une PME

La plupart des flux d'une PME, classer un courriel ou extraire une facture, relèvent du risque minimal. Trois cas demandent plus : un agent qui parle aux clients doit dire qu'il est une IA, un flux qui trie des candidatures ou évalue des salariés reste au niveau rouge, et l'équipe qui construit les flux doit être formée.

Objectifs

- Ranger chaque flux de l'entreprise dans l'un des quatre niveaux de risque de l'AI Act
- Rédiger la mention de transparence d'un agent ou d'une réponse automatique adressée aux clients
- Remplir la colonne AI Act du registre des flux et les mesures de maîtrise de l'IA de l'équipe

À retenir

- La plupart des flux d'une PME, classer, extraire, résumer, préparer un brouillon relu, relèvent du risque minimal.
- Un agent ou une réponse automatique qui s'adresse à un client sans relecture dit qu'il est une IA, au plus tard au premier message.
- Un flux qui touche un candidat, un salarié ou un crédit reste au niveau rouge : RGPD article 22 aujourd'hui, haut risque au 2/12/2027.
- L'article 4 réécrit demande des mesures pour soutenir la maîtrise de l'IA de l'équipe : formations datées, charte, rôles.
- Le registre des flux porte une colonne AI Act, et les cas limites partent chez un juriste avant la construction.

Le calendrier après l'Omnibus

2/2/2025 — Interdictions et article 4

Pratiques interdites et maîtrise de l'IA du personnel.

2/8/2025 — Modèles à usage général

Obligations des fournisseurs de modèles, pas des PME qui les emploient.

2/8/2026 — Transparence

Dire qu'une IA répond, marquer les contenus générés.

2/12/2026 — Délai des systèmes existants

Quatre mois de plus pour les systèmes génératifs déjà sur le marché.

2/12/2027 — Haut risque, annexe III

Recrutement, gestion des salariés, crédit, éducation.

2/8/2028 — Haut risque, annexe I

IA intégrée à des produits réglementés, comme les ascenseurs.

Dates relues le 15/11/2026 sur la page de la Commission européenne et dans le règlement (UE) 2026/1744.

La demande à recopier

Demande à recopier Faire l'inventaire AI Act du registre

```
Tu aides une PME de [effectif] salariés à ranger ses flux automatiques selon l'AI Act, sans
donner d'avis juridique.
Voici son registre des flux, une ligne par flux (nom, ce qu'il fait, qui reçoit le résultat,
relecture humaine oui ou non) : [collez le registre].
Pour chaque flux, propose un niveau parmi : interdit, haut risque (annexe III), transparence
(article 50), minimal. Justifie en une phrase, en citant le critère : pratique interdite,
décision sur un candidat, un salarié ou un crédit, échange direct avec un client sans
relecture, contenu réaliste généré.
Signale à part, sous le titre « À faire examiner », tout flux dont le niveau dépend d'un détail
que le registre ne donne pas.
Format : un tableau de quatre colonnes, puis la liste « À faire examiner ».
```

Note : Le registre ne contient pas de données personnelles : il peut être collé dans un assistant d'IA de l'entreprise.

Le code à recopier

Trois mentions de transparence à reprendre TEXT

```
1. Message d'accueil d'un assistant sur le site
Bonjour, je suis l'assistant automatique de [entreprise], un programme
d'intelligence artificielle. Je réponds aux questions sur [sujets].
Pour un devis ou une réclamation, une personne de l'équipe vous répond :
[téléphone] ou [adresse électronique].

2. Réponse automatique envoyée sans relecture
Ce message a été rédigé et envoyé automatiquement par un programme
d'intelligence artificielle. [Prénom], de notre équipe, reprend votre
demande sous [délai].

3. Image ou voix générée qui ressemble à du réel
Image générée par intelligence artificielle.
```

Placez la mention avant le contenu, pas en bas de page, et dans la langue du client. Ne signez jamais une réponse automatique d'un prénom humain seul.

Les erreurs fréquentes

L'erreur, et pourquoi elle coûte	La correction
Croire que l'AI Act interdit tout usage de l'IA sur des données de clients, et renoncer à classer les demandes de devis. Classer, extraire, résumer ou préparer un brouillon relu relèvent du risque minimal. Les données personnelles relèvent du RGPD, qui se traite par d'autres moyens : contrat, minimisation, hébergement.	Passez chaque flux dans l'arbre de la leçon. Au risque minimal, appliquez l'article 4 et les bonnes pratiques, et traitez les données personnelles avec la leçon sur le RGPD dans vos flux.
Signer les réponses d'un assistant automatique d'un prénom humain, « Julie », pour paraître plus chaleureux. Le client croit parler à une personne. C'est exactement ce que l'article 50 veut éviter, et la confiance se perd le jour où il le découvre.	Le premier message dit « assistant automatique, programme d'intelligence artificielle », et donne un moyen de joindre une personne.